



REGLEMENT INTERIEUR

ESCRIME

Saison 2026 – 2027

1 – L'inscription se fait via Comiti.

2 – Toute nouvelle inscription peut, éventuellement, faire l'objet d'une période d'essai de deux cours.

3 – Aucun remboursement, ni avoir, ne pourra être effectué après les 2 cours d'essai.

4 – L'adhésion correspond à 21 séances pour la saison (voir calendrier fourni). Si des cours supplémentaires sont souhaités par la majorité des adhérents d'un même groupe, ils seront à leur charge financièrement.

5 – Aucun spectateur (c'est-à-dire non inscrit au cours) ne sera accepté pendant le cours.

6 – Toute demande faite à l'entraîneur doit être transmise au responsable de section. La décision finale sera prise en commun. (exemple: inscription en cours d'année, changement de cours...)

7 – Prévoir une gourde et des chaussures adaptées au sport pratiqué. Il est impératif de changer de chaussures avant de pénétrer dans la salle de sport.

8 – Pour les cours, l'entraîneur récupère les enfants à l'entrée de la salle et les ramène au même endroit en fin de cours.

9 – Il est interdit aux enfants de rentrer ou d'utiliser les installations sans autorisation et la présence des entraîneurs.

10 – Les enfants doivent être respectueux de l'entraîneur et des camarades pour ne pas perturber le bon déroulement des séances. Plusieurs avertissements peuvent donner suite à l'exclusion temporaire ou définitive du cours.

11 – Si les parents souhaitent bénéficier du pédibus, ils devront régler la somme de 30€ en plus pour l'année.